

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

**Arrêté N° 26 VILLE 3075**

PORTANT AUTORISATION POUR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

LE MAIRE,

VU le code de la santé Publique, notamment son article L. 3335-4, alinéa 2 ;

**Considérant** la demande de Monsieur Jean-François BRUNEL représentant du service action et développement culturel de la Mairie de La Roche-sur-Yon, sis, 10, rue Salvador Allende, 85000 – La Roche-sur-Yon, en vue d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, à l'occasion de la manifestation << TEMPS FORT – LES SCENES ENCHANTEES >> qui se déroulera à l'intérieur et sur le parking du CYEL à La Roche-sur-Yon.

**ARRETE :**

**Article 1 :** Monsieur Jean-François BRUNEL représentant du service action et développement culturel de la Mairie de La Roche-sur-Yon, est autorisé exceptionnellement, et à titre dérogatoire, à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, à l'occasion de la manifestation << TEMPS FORT – LES SCENES ENCHANTEES >> qui se déroulera à l'intérieur et sur le parking du CYEL à La Roche-sur-Yon, comme suit :

- Le Vendredi 17 avril 2026, le samedi 18 avril 2026 et le dimanche 19 avril 2026, de 14h à 17h30.

**Article 2 :** La Directrice Générale des services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif précipité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à La Roche-sur-Yon, le 16/04/2026

Romain BOSSIS  
Maire de La Roche-sur-Yon

